

Communication municipale no 562/2012

Séance du Conseil communal du 7 mai 2012

Collecte des déchets ménagers – proposition d'implantation de 3 containers

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Sur l'ensemble du territoire communal, la collecte des ordures ménagères est assurée par un ramassage porte-à-porte deux fois par semaine.

Bien qu'efficace, ce service pose des problèmes de stockage des poubelles, notamment dans le Bourg. En effet, la dépose de déchets sur le domaine public engendre une importante pollution visuelle non souhaitable d'une part et, d'autre part, lorsque les sacs sont éventrés par les animaux, ce sont des nuisances d'ordre sanitaire qui peuvent survenir.

Sur la base d'une étude confiée à un mandataire, la Municipalité a pu évaluer plusieurs scénarios qui, à ce jour, n'ont pas encore fait l'objet d'un choix définitif.

Dans un premier temps, la Municipalité a décidé de répondre à ce problème par l'implantation de trois containers, deux dans le Bourg et un au Voisinand (selon plan annexé).

De plus, cette solution permettra de mesurer l'intérêt et l'efficacité d'un tel dispositif auprès de la population.

En fonction des résultats, il pourrait être étendu dans le Bourg ou dans d'autres secteurs.

Ce projet sera déposé à l'enquête publique durant 30 jours, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Lutry, le 12 avril 2012

